



Réunion annuelle du réseau loup

Etat des lieux sur la législation, les protections et les indemnisations

Au niveau européen

- Changement au niveau du statut de protection du loup
 - De « strictement protégée » à « protégée »
 - Directive → transposition laissée à l'appréciation des Etats membres
- Différents jugements de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) intéressants pour les Etats membres par rapport à l'interprétation du cadre légal

Cadre légal wallon

- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (art. 58 sexies)
- AGW du 8 octobre 1998 relatif à l'indemnisation des dommages causés par certaines espèces animales protégées (et modifications)

Conditions requises pour accéder à une indemnisation

Selon le cadre légal actuel:

- Exercer une activité d'exploitant (agricole, horticole ou forestier) ou de pisciculteur
- Avoir subi des dommages directs et matériels (par ex. cultures, récoltes, animaux)
- Dommages supérieurs à 125 euros

MAIS

- Action 3.3. du **Plan Loup** visant à couvrir les troupeaux appartenant à tous les détenteurs d'animaux d'élevage ou d'autres types d'animaux de rente ou de loisir disposant d'un numéro de troupeau
- **Accord de principe** sous la précédente législature (Cabinet Tellier) réitéré par Madame la Ministre Dalcq

Procédure d'indemnisation

- **Etape 1** : Signalement des dommages
- **Etape 2** : Constat par le Réseau Loup (dans les 48h) et rédaction d'un rapport d'expertise
- **Etape 3** : Complétion du formulaire de demande d'indemnisation (+ documents annexes)
- **Etape 4** : Estimation des dégâts
- **Etape 5** : Décision

Etat des lieux

Année	# dossiers	Montant (€)
2020	7	4 320,40
2021	10	25 123,86
2022	23	24 826,23
2023	18	19 642,52
2024	46	56 067,76 (41)
2025	8	4 157,5 (7)

Conditions requises pour accéder à une subvention dédiée à la mise en place de moyens de protection

Selon le cadre légal actuel:

- avoir subi des dommages ayant fait l'objet d'une indemnisation
- Avoir la Commission administrative qui préconise la mise en place de moyens de prévention

MAIS

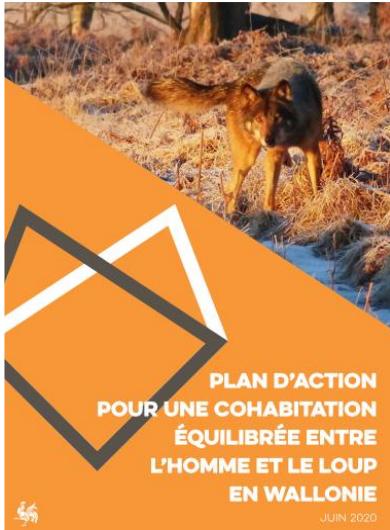
- Action 3.2. (et 3.4.) du **Plan Loup** visant à soutenir l'installation de moyens de protection durables
- **Accord de principe** sous la précédente législature (Cabinet Tellier) réitéré par la Ministre Dalcq
 - Montant maximal de 15.000 euros ;
 - Être propriétaire d'un troupeau d'au moins 10 animaux ;
 - Être situé en zone de présence permanente ;
 - Disposer d'un.e analyse de risque/diagnostic de vulnérabilité établi.e par Natagriwal

Etat des lieux

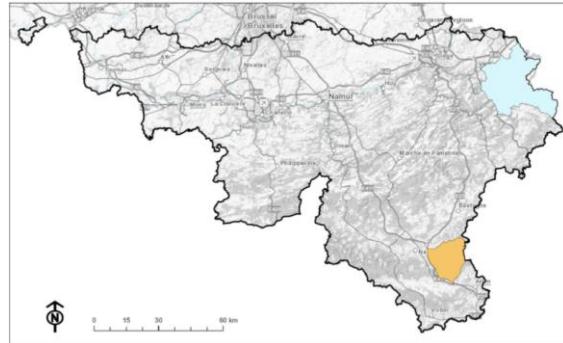
Année	# dossiers	Montant total (€)
2021	1	2 473,64
2022	1	11 431,78
2023	2	10 426,26
2024	1	8 919,91
2025	2	3 323,96 (1)

+ un complément d'indemnisation octroyé pour la mise en place de mesures de protection, pour un montant de 7 201,26 €

Protection des troupeaux



Conseil sur la protection des troupeaux
Analyse du risque d'exposition à la prédation
Accompagnement & aides à la protection



prevention.loup@natagriwal.be



Protection des troupeaux

1

MISE A DISPOSITION DE KITS DE PROTECTION TEMPORAIRE

Suite à une attaque ou de manière préventive

2

APPUI TECHNIQUE POUR L'OBTENTION DES SUBSIDES À LA PROTECTION PERMANENTE

En ZPP

3

VEILLE SCIENTIFIQUE SUR LES MOYENS DE PROTECTION

4

COMMUNICATION VERS LES ÉLEVEURS

ET FORMATION À L'UTILISATION DES CPT [2024 – 2025]



Protection des troupeaux

383

Contacts (email, tel., etc.)

79

Prêts de matériel

99

Analyses de risque

15

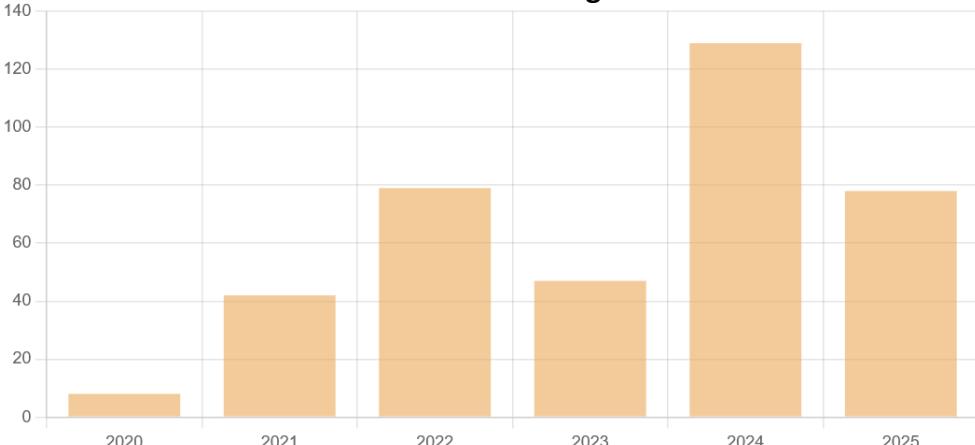
Demandes de subsides

Introduites / en cours de discussion

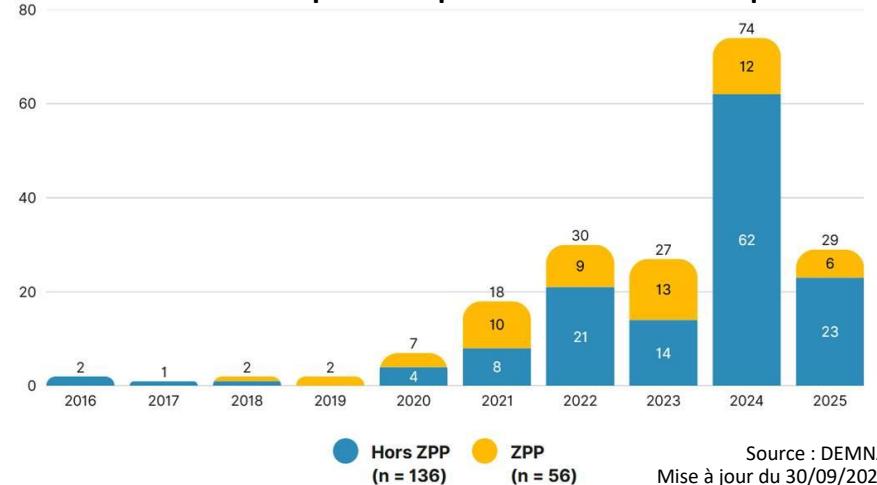


Protection des troupeaux

Interventions Natagriwal



Prédation par le loup sur animaux domestiques



Source : DEMNA
Mise à jour du 30/09/2025



Protection des troupeaux – WFTB

Nos missions

À la suite et en complément de l'analyse de risque rédigée par Natagriwal

- ✓ Conseils et élaboration de liste de matériel (et des coûts)
- ✓ Aide à l'installation du matériel (subventionné, prêté, ou acheté par l'éleveur)
- ✓ Contrôle de clôtures à la demande

contact@wolffencing.be
+32 489 27 60 78

À la recherche de
nouveaux
volontaires en
région d'Anlier!



Protection des troupeaux – WFTB

Notre équipe

Une cinquantaine de volontaires
actifs. Journée de formation et
installation de filets électrifiés !





WOLF
FENCING
TEAM BELGIUM



Protection des troupeaux – WFTB

Illustration d'un chantier

1. Visite de Natagriwal au printemps 2024
2. Demande de subvention déposée en automne et octroyée début 2025
3. Chantier planifié au printemps 2025



Protection des troupeaux – WFTB

Illustration d'un chantier



WOLF
FENCING
TEAM BELGIUM



4. Installation des piquets par entrepreneur.
 5. Installation électrique par nos volontaires.
- 1200m de clôture installés par nos volontaires en 3 jours.
- Coût global de 7,37 €/m (3,28€/m hors piquet).



Protection des troupeaux

Monitoring des clôtures





MERCI pour votre attention



QUE FAIRE SUITE À UNE ATTAQUE DE LOUP SUR MON TROUPEAU

PROCÉDURE D'EXPERTISE
ET D'INDEMNISATION



Wallonie



LOUP ET ANIMAUX DOMESTIQUES

COMMENT DEMANDER
UNE INDEMNISATION
EN CAS D'ATTAQUE



Wallonie



WAS KANN ICH NACH EINEM WOLFSANGRIFF AUF MEINE HERDE TUN?

BEGUTACHTUNGS- UND
ENTSCHÄDIGUNGSVERFAHREN



Wallonie



WOLF UND HAUSTIERE

WIE SIE BEI EINEM ANGRIFF EINE
ENTSCHÄDIGUNG BEANTRAGEN
KÖNNEN



Wallonie